



FONDATION D'ENTREPRISE
AG2R LA MONDIALE

**AUTONOMIE ET
VIVRE ENSEMBLE
TOUT AU LONG
DE LA VIE**

LA FONDATION ET SA VOCATION

Pour AG2R LA MONDIALE, une Fondation n'est pas qu'un simple outil financier au service de l'intérêt général ; expression de l'engagement social du Groupe et de ses membres, la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE associe une grande diversité de parties prenantes internes et externes : les administrateurs, les salariés, les assurés, les partenaires, la société civile et les pouvoirs publics.

Elle réunit et mobilise des personnes qui se reconnaissent dans des valeurs universelles et partagent une même vision du bien commun.

Dotée d'un budget annuel d'un million d'euros pour 6 ans, elle soutient des initiatives territoriales portées par la société civile qui répondent à une vocation générale : « **contribuer à l'autonomie des personnes et au vivre ensemble tout au long de la vie** », qu'elle traduit en trois orientations concrètes : autonomie par l'éducation, autonomie par l'emploi et par l'entrepreneuriat, solidarité entre les générations.

Jean-François Dutilleul
Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Toute personne morale œuvrant dans le champ de l'intérêt général conduisant un projet en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer (association, coopérative, fondation, fédération, entreprise solidaire d'utilité sociale, entreprise relevant de l'insertion par l'activité économique...).

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Les projets retenus doivent partir d'un diagnostic clair, être innovants et encourager l'initiative et la créativité individuelles. Dans chacun des trois domaines qu'elle soutient, la Fondation s'est dotée de critères spécifiques. À contrario, le sponsoring (culturel, sportif, évènementiel...), les demandes personnelles portées par des personnes physiques et enfin l'aide à la recherche fondamentale n'entrent pas dans le champ d'intervention de la Fondation.

QUI INTERVIENT DANS LE PROCESSUS D'EXAMEN DES PROJETS ?

Le **Conseil d'administration** décide des orientations, définit un plan d'action et de financement. Sous son contrôle, le fonctionnement de la Fondation repose sur :

- un **réseau de correspondants bénévoles**, formés et accompagnés pour représenter la Fondation dans les territoires. Ils établissent le lien entre les porteurs de projet et le Secrétariat général, apportent leur concours au montage des dossiers et à la mise en œuvre des projets sélectionnés. Ils transmettent les décisions de la Fondation aux porteurs de projet ;
- un **Comité scientifique et d'orientation** qui éclaire les décisions du Conseil d'administration et instruit les demandes de partenariat et les expérimentations de long terme ;
- un **Comité de sélection des projets** qui instruit des demandes de financement ponctuel ne dépassant pas 15 000 €.

La Fondation est animée, et techniquement gérée, par un Secrétariat général qui examine les projets transmis par les correspondants, présélectionne les dossiers, puis les transmet aux instances décisionnaires : Comité de sélection des projets ou Comité scientifique et d'orientation.

VOUS SOUHAITEZ DÉPOSER UN PROJET ?

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE :

www.fondation.ag2rlamondiale.fr

CONTACTEZ-NOUS PAR MAIL :

fondation@ag2rlamondiale.fr

Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

Delphine Lalu, Secrétaire générale

32 avenue Émile Zola,

Mons-en-Baroeul 59896 Lille cédex